



Jeux de société

Il y en a pour tous les goûts dans les jeux traditionnels du Nord. A commencer pour la Boule flamande. C'est un jeu de boules ou plutôt de disques, car la pièce maîtresse est une sorte d'hybride entre la boule et le disque, d'environ 8 cm d'épaisseur et d'un diamètre de 20 cm. Le terrain (de jeu) installé dans une salle de café, est une bouloire, un rectangle en terre battue de plus ou moins 2 m de large sur 20 m de long, légèrement incurvé vers le milieu. A chaque extrémité est planté un but, petit disque métallique,



Boule flamande.

appelé étaque. Derrière ces buts, est creusé à 1,50 m une fosse, la Tchu, dans laquelle tombent les boules hors jeu. Cette pétanque, version flamande, fait tous les jours le bonheur des inconditionnels. Et même l'été, de nombreux villages comme



Tir à l'arc vertical.



Papegay au sommet de la perche.

Cassel, Wormhout ou Steenvoorde, organisent des parties en plein air. Après la terre, le ciel : le département possède encore des sociétés de tir à l'arc et d'arbalète, telle la Confrérie des archers de Cassel, instituée en 1446 par le Duc de Bourgogne et dont les membres continuent à pratiquer le tir à l'arc sur des perches verticales de 30 m de haut. Chaque saison, le « tir au papegay » (perroquet) et les autres oiseaux en bois fixés au sommet de la perche, permettent de décerner le titre de roi au meilleur archer de chaque compagnie. Enfin certains s'essayent au javelot, cousin du jeu de fléchettes : une pointe d'acier de 250 à 400 g est lancée à 8 m de distance sur une cible. L'équilibre est assuré par des plumes naturelles colorées. Il n'y a pas de quoi s'ennuyer en pays du Nord, alors : « tu joues ou tu joues pas ! ».

à PIED dans le NORD

Cœur de Flandre



il était une fois les Monts de Flandre...

Toutes les informations pratiques mentionnées couvrent un périmètre de 10 km autour du circuit.

Activités et curiosités

Boeschèpe : Visites du Moulin de l'Ingratitude ou « Ondankmeulen » (03.28.42.50.24), promenades en attelage (03.28.42.51.00).

Cassel : Visites du moulin « Casteel Meulen », visites guidées thématiques de la ville en saison (03.28.40.52.55) brasserie Zannekin (03.28.48.43.22).

Godewaersvelde : Site de l'Abbaye du Mont des Cats (boutique de produits du terroir 03.28.43.83.60).

Hazebrouck : Musée municipal « Ancien Convent des Augustins » (03.28.43.44.46), Maison Musée de l'Abbé Lemire (03.28.41.84.67), Club Montgolfière Passion (03.28.41.65.59).

Saint-Jans-Cappel : La Flandre à dos d'âne toute l'année sur rendez-vous (03.28.48.78.48), Musée Marguerite Yourcenar en saison (03.28.42.20.20), Parc Départemental du Mont Noir (03.28.42.55.02), promenades à cheval ou en calèche (03.28.49.00.10).

Steenvoorde : Visites des Moulins Drievemuelen et Noordmeulen sur rendez-vous (03.28.42.97.98), Maison des Automates « Les Gigotos Automates » (06.74.30.43.08).

Terdegghem : Visites du Moulin de la Rومه sur rendez-vous (03.28.43.45.81), visites du « Steenmeulen » et du musée rural flamand sur rendez-vous (03.28.48.16.10).

Wormhout : Musée Jeanne Devos (03.28.62.81.23), visites du moulin « Deschodt » en saison (03.28.62.81.23).

Manifestations annuelles

Berthen : Fête de l'Attelage le 15 août (03.28.42.51.00).

Boeschèpe : Fête à l'Ancienne en août (03.28.42.51.25).

Cassel : Carnaval d'hiver dimanche avant Mardi gras, Carnaval d'été lundi de Pâques, « Cassel cornemuses » en juin, Fête du « Casteel Meulen » - 14 juillet, Salon des Antiquaires en septembre (03.28.40.52.55).

Godewaersvelde : Fête du Cochon en août (03.28.42.50.06), Fête de la Saint-Hubert en octobre (03.28.43.81.00).

Hazebrouck : Carnaval de la mi-Carême, Championnat de Flandres de montgolfières en mai, Fête des amis de « Tis'je » et « Tas'je » en juillet (03.28.43.44.45), « Ville ouverte » festival d'artistes de rue en septembre (03.28.49.51.30).

Saint-Jans-Cappel : Fête de la Saint-Jean en juin (03.28.50.38.50) ; Fête des Moissons en août (03.28.41.25.29).

Sainte-Marie-Cappel : Festival International de la Bière Artisanale en septembre (03.28.40.52.55).

Steenvoorde : « Mei Feest » fête agricole en mai, Fête du Houblon en octobre (03.28.49.77.77).

Wormhout : Carnaval en février-mars, « Bloemen feest » (Fête des Fleurs) en mai, « les talents du canton » en juin ; festivités de juillet, marché de Noël en décembre (03.28.62.81.23).

RDV Nature et Patrimoine :

Découvrez la faune, la flore, le patrimoine du département grâce aux sorties guidées gratuites du Conseil Général du Nord (brochure disponible au 03.20.57.59.59).

« **Retables de Flandre** » : Les églises flamandes renferment d'extraordinaires retables, visites guidées sur rendez-vous (03.28.68.69.78).

Hébergements-Restauration

Pour des hébergements et lieux de restauration, informations et brochures disponibles dans les Offices de Tourisme et au CDT Nord.

Renseignements

Office de Tourisme de Cassel :

03.28.40.52.55

Mairie d'Hazebrouck - Service

Tourisme : 03.28.43.44.45.

Office de Tourisme de Wormhout :

03.28.62.81.23.

Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme

6, rue Gauthier de Chañillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex 03.20.57.59.59

Retrouvez toute l'information touristique sur le site du CDT :

www.cdt-nord.fr où cette fiche de randonnée est également consultable et téléchargeable gratuitement.



Conseil Général
Département du Nord

à PIED dans le NORD

Cœur de Flandre



N° 12

Vers le Ryveld

Steenvoorde, Terdegghem, Cassel
(14 km - 4 h 40)

il était une fois les Monts de Flandre...



Paysage du Houtland.

- 1 Randonnée Pédestre Vers le Ryveld : 14 km
- 2 Durée : 4 h 40
- 3 Départ : Steenvoorde : place du docteur J.M. Ryckewaert, parking de l'Hôtel de Ville
- 4 Balisage jaune
- 5 Cartes IGN : 2303 Est et 2403 Ouest

L'avis du randonneur :

Ce long parcours s'adresse au randonneur régulier. Il permet une plongée dans le paysage flamand et les traditions du pays. La meilleure période s'étend d'avril à octobre. Certains passages humides nécessiteront le port de chaussures étanches en période de pluie.



« Vers le Ryveld ».

Conseil Général
Département du Nord

Vers le Ryveld

(14 km - 4 h 40)

Départ : Steenvoorde : place du docteur J.M. Ryckewaert, parking de l'Hôtel de Ville

1 Dos à l'Hôtel de Ville, dirigez vous vers la rue de Cassel en longeant la bourloire. Après un bref crochet droite/gauche, empruntez l'avenue puis l'impasse du Cygne. Au niveau du parking, descendez à gauche vers la becque (Moie becque) ; longez celle-ci puis continuez par le chemin agricole.

2 Prenez à droite. La Moie becque sur la gauche prend sa source au Mont des Récollets.

3 Continuez à gauche sur la Taerte straete puis obliquez à droite sur l'impasse de la Taerte straete. Le balisage vous amène au moulin de la Roome. Face au moulin, partez à droite. Panorama à droite vers la cuvette de Steenvoorde, les moulins et le Mont des Cats ; à gauche vers le Mont des Récollets. Au stop - chapelle - traversez l'ancienne voie romaine et récupérez en face la Ballynck straete.

4 Prenez à gauche la Moye Beke straete puis à droite le chemin du Coewoet - pied de vache. Notez les deux fermes traditionnelles entourées de leur pâture-manoir et les haies d'aubépine.

5 Continuez à gauche, traversez prudemment la RD 137. Aux intersections suivantes, prenez à droite. Suivez bien le balisage.

6 Suivez à gauche la RD 97 et longez le hameau du Ryveld. Notez son église Sainte-Rita - que l'on prie pour s'attirer des événements heureux - et l'ancien estaminet « au retour des mobiles » qui témoigne de la fraude pratiquée jadis. Les fermes avoisnantes servaient de relais pour le dépôt des marchandises venant de la Belgique. Les fraudeurs parcouraient jusqu'à 25-30 km dans la nuit, chargés de fardeaux de 15 à 20 kg de tabac. Les douaniers de la brigade mobile attendaient en embuscade au détour des chemins. Dans la journée, il arrivait que fraudeurs et douaniers se trouvent ensemble à l'estaminet autour d'une chope. Souvent ils se connaissaient mais... « pas vu, pas pris ».

7 Descendez à droite la Petite Route du Ryveld. Après 300 m, tournez à gauche sur la Rennyck Drève. Vue sur Steenvoorde, le Mont des Cats et la chaîne des monts partant en Belgique. A l'intersection suivant, prenez à droite - Trassaert straete.

8 Suivez la route à gauche puis de nouveau à gauche la Cassel straete. Au carrefour suivant, empruntez à droite la Groene straete - rue Verte.

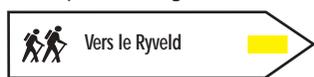
9 Prenez à gauche la route puis le chemin du Moulin du Nord. Notez le terrain de tir à l'arc vertical. Traversez une route, passez au Noordmeulen - moulin du Nord - puis coupez la RD 18.

10 Tournez à droite sur la RD 37 puis à droite sur la rue Parmentier. Avant le virage empruntez à gauche le sentier traversant un espace vert.

11 Suivez à droite la rue - de la Bergerie - et rejoignez la place J.M. Ryckewaert. Ne manquez pas de rendre visite aux joueurs de boule flamande - terrains couverts et découverts - avant de clore la randonnée dans un estaminet local...

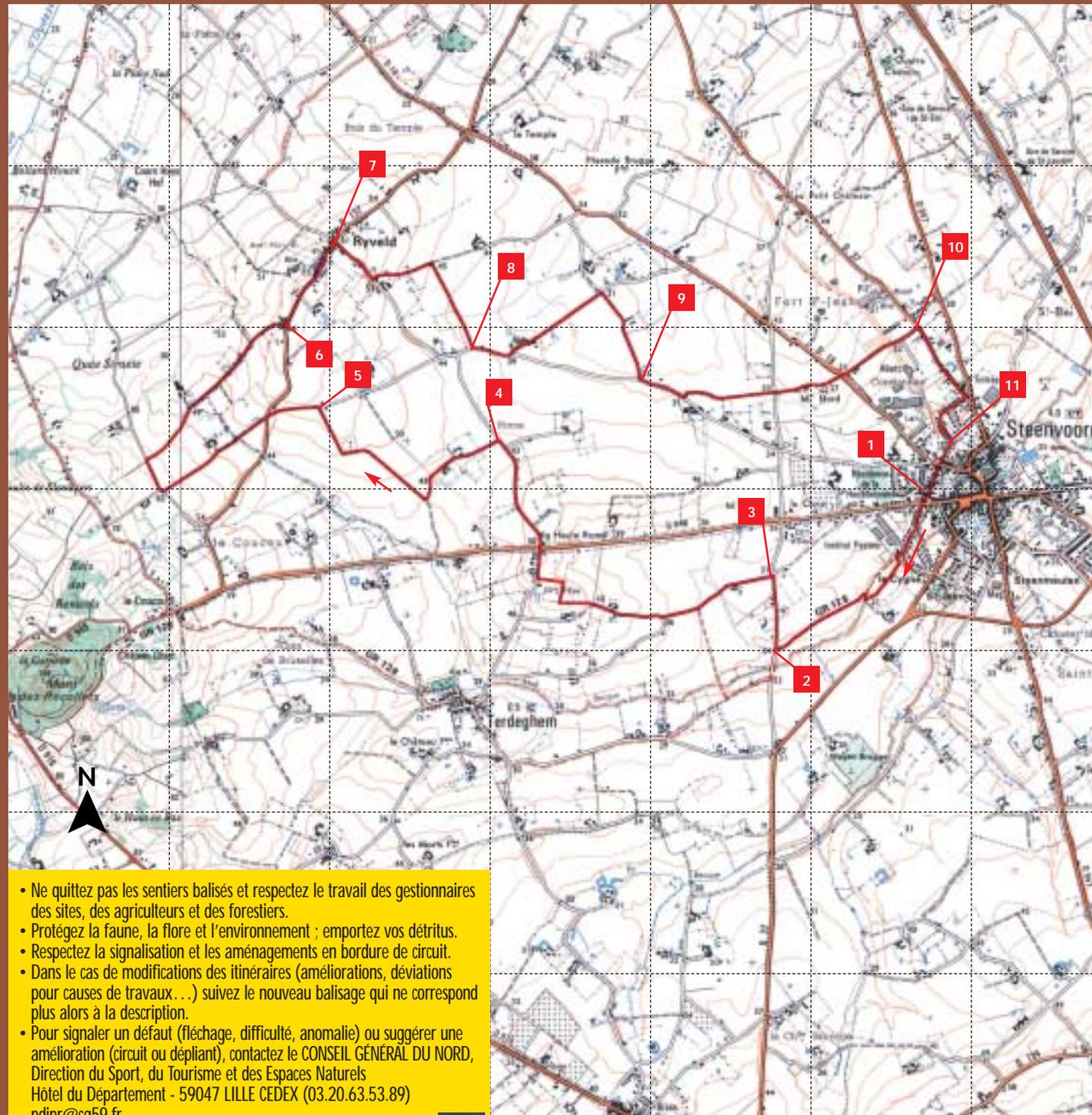
Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 250 500 m

1
2
3
4
5
6
7



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos détrit.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89) pdipr@cg59.fr

